

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 octobre 2021

Le vingt-sept octobre deux mille vingt et un à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, BEAUDOIN B., CRUBLY, GUILLOT, HENRY, JOLY, GERARDI, DESPORTES.

Absents : Mme MARTINEZ pouvoir donné à M. NABETH
M. GRISON pouvoir donné à Mme GUILLOT
M. GARCIA Arthur pouvoir donné à Mme DUCHAMP-GARCIA
Mme MONDION pouvoir donné à M. HENRY
M. MOULIN, excusé

Secrétaire de séance : Mme DEGUEURCE Anne-Marie

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

M. HENRY demande pourquoi la commission n'a pas reçu la version définitive de la modification du PLU. M. BURETTE-POMMAY indique que le document présenté à la commission de l'urbanisme est le même que celui envoyé, avec les remarques, à la sté Réalités pour rédaction finale.

Mme GUILLOT indique qu'il aurait été bien de communiquer sur la prise en compte ou non des remarques.

Mme GUILLOT indique qu'elle n'approuve pas le PV au vu des remarques faites sur la gestion de l'urbanisme par l'ancien conseil. Elle n'est pas d'accord sur la manière dont cela a été énoncé.

M. BURETTE-POMMAY précise qu'il est là pour faire respecter le code de l'urbanisme.

M. HENRY revient sur les agressions gratuites faites lors du conseil précédent concernant la gestion de l'urbanisme sous son mandat.

M. BURETTE-POMMAY propose à M. HENRY et à Mme GUILLOT une rencontre pour échanger sur les dossiers évoqués lors du précédent conseil.

Le Procès-Verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire :

Modification des statuts de la CCDSV

Le Maire informe l'assemblée de la modification des statuts de la CCDSV.

Pas beaucoup de différences, les nouveaux articles regroupent différents thèmes.

Le nombre de communes : 19

Le Maire fait une lecture au conseil des différentes compétences dévolues à la CCDSV.

Il indique les principaux changements :

- Regroupement d'articles
- Action sociale avec création d'un poste de conseiller numérique et d'une Maison France Service.
- Transports (services réguliers, à la demande, transports scolaires, mobilités actives, piste cyclable et VTT)
- Incendie : éclaircissements sur cette compétence qui se résume à un versement d'une cotisation au SDIS.

Mme GUILLOT demande des précisions concernant le regroupement contrôle des poteaux incendie, le Maire précise que la compétence reste communale. La CCDSV aide si besoin les communes qui en feraient la demande.

Après exposé du Maire sur le projet de statuts modifiés de la CCDSV, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

COMMISSION DE L'URBANISME

Modification PLU : dossier transmis aux personnes publiques associées pour consultation

M. BURETTE-POMMAY informe que le dossier est en phase finale de la consultation des personnes publiques. L'enquête publique devrait commencer fin novembre. La modification du PLU devrait être effective en janvier 2022.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS :

Conseil d'école du 19 octobre 2021

Mme DEGUEURCE indique un effectif de 268 élèves et rappelle que le seuil d'ouverture est à 276. Les études d'aménagement de la cour de l'école continueront avec la présence d'une ATSEM et d'un agent du périscolaire. Les exercices d'incendie ont eu lieu et les temps d'évacuation ont été plus que respectables.

Point sur le repas & les colis de Noël

Mme DEGUEURCE informe le conseil qu'il y aura un repas, avec animation, organisé cette année et qu'il est prévu le samedi 11/12/2021 à midi. Des colis seront distribués aux personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas participer au repas.

Mme DEGUEURCE informe le conseil que la date de distribution des colis est fixée au 18 décembre 2021.

Mme DEGUEURCE invite les membres du conseil municipal à s'inscrire pour participer au repas du 11/12.

Date des prochaines manifestations

Mme DEGUEURCE informe le conseil municipal des prochaines manifestations :

31/10 Halloween à Parcieux

11/12 Cérémonie du 11/11 à 10 h 30 au monument aux morts de Massieux

18/11 soirée Beaujolais Nouveau à la salle polyvalente

Mme GUILLOT demande s'il y aura une cérémonie des vœux, le Maire répond que oui sauf si le taux d'incidence covid continue de monter et suivant les préconisations de la Préfecture.

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

Acquisition des parcelles AD241, AD242, AD244 et AD245

M. BENTOUHAMI précise qu'il s'agit de petites parcelles situées chemin du Vicard qui entourent un petit collectif.

Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à l'unanimité, le conseil approuve cette acquisition.

Chemin des Varennes : point sur le projet

M. BENTOUHAMI présente au conseil municipal l'avancée des travaux. Le choix pour les lots 1 et 2 est fait.

Il précise que le début des travaux est prévu mi-janvier. Un flyer sera distribué aux riverains.

D'ici fin décembre, une tranchée sera faite pour installer des fourreaux pour la fibre pour l'armoire (installation à l'intersection chemin du Pré Blanc-chemin des Varennes) qui desservira notamment les Varennes. Un fourreau supplémentaire a été demandé pour faire passer de la vidéosurveillance. Concernant l'éclairage public, il est prévu deux éclairages supplémentaires sur chemin des Varennes et trois vers le croisement avec la RD 933.

Marquages horizontaux

M. BENTOUHAMI informe le conseil qu'ils sont en cours. Il précise qu'à la Genetière, seuls le cheminement piétons et passages piétons seront uniquement refaits, un projet global de la circulation étant à l'étude actuellement sur ce quartier.

Prévision des travaux : 3 semaines

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Vidéo-protection :

M. ROYER informe le conseil municipal du souhait de compléter le système en place. Pour rappel les équipements existant vidéo protègent la mairie, l'éco Parc et la Salle Polyvalente. Ce projet vise à équiper de vidéo protection des axes routiers d'entrées et de sorties de la commune.

M.ROYER rappelle que la commune est la porte d'entrée du département avec la métropole de Lyon ainsi qu'un point d'entrée sur l'A46 direction Paris.

M.ROYER informe qu'un audit vidéo protection a été réalisé par le Groupement Départemental de Gendarmerie de l'AIN et que ce projet répond au besoin et aux préconisations des forces de l'ordre.

Les objectifs : intervention plus efficace des forces de l'ordre. Lutter contre la dégradation du mobilier urbain. Réduction du nombre de faits, identification des auteurs. Dissuasion.

En complément des axes routiers, les bâtiments des services techniques et police municipale sont également prévus d'être équipés.

M. ROYER projette au conseil un document présentant les emplacements prévus sur la commune accueillant de la vidéosurveillance.

Des caméras seront installées sur les mâts d'éclairage public avec système de batterie.

M. ROYER informe le conseil que le dossier de demande d'autorisation a été envoyé en préfecture fin de semaine dernière. Il précise que seule la voie publique sera filmée.

La conservation des données : 15 jours.

Le montant estimatif du projet : 148 700 € HT. Des demandes de subventions seront déposées auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes : une pour la partie 'espaces publics sensibles' et une pour la partie 'ZAC'.

Le reste à charge global serait de 61 352 € HT

M. ROYER précise que si nous avons opté pour de la location, le coût mensuel se serait élevé à environ 2 500 € par mois. Avec l'acquisition du matériel, l'amortissement du matériel sera fait en 3 ans. Peu d'obsolescence sur le matériel.

Il informe le conseil que la consultation des entreprises devrait être lancée fin de l'année avec un choix d'entreprises prévu fin mars 2022.

Mme GUILLOT évoque le SIEA mais M. ROYER indique l'avoir consulté et qu'il n'est pas prêt.

M. HENRY demande si c'est bien la gendarmerie qui sera intéressée par ce système. Le Maire indique que ce système sera utile pour la gendarmerie, mais aussi pour notre police municipale et par extension bénéficiera aux Masserots.

Le Maire indique qu'en cas d'adaptation les années suivantes le projet pourra évoluer ou être complété à hauteur de 20 000 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de vidéoprotection.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention relative à la création d'un service commun de commande publique entre la CCDSV et ses communes membres

Mme CHAMBOST rappelle le vote défavorable lors du précédent conseil.

Suite à communication d'éléments nouveaux notamment sur le coût pour la commune, Mme CHAMBOST présente de nouveau la convention proposée par la CCDSV pour la création d'un service commun de commande publique : prestation de conseil et d'accompagnement.

Mme CHAMBOST indique au conseil que la CCDSV a fourni des éléments complémentaires : sur 19 communes, 3 communes n'adhéreront pas (St- Bernard, Civrieux, Savigneux). Beauregard en attente. Au total 14 communes qui adhèrent. Si Massieux adhère, le coût serait de 1 262 € par an (47 cts par habitants).

Le Maire soumet une nouvelle fois au vote cette convention suite aux éléments nouveaux communiquées par la CCDSV.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ADHERER au service commun de commande publique créé par la CCDSV, lequel entrera en vigueur à compter de la date de prise de fonction du juriste spécialisé affecté au service ;

- D'APPROUVER la convention relative à la création d'un service commun de commande publique entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres, annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Décision Modificative n° 1 : intégration des frais d'études et d'insertion

Mme CHAMBOST soumet au vote la DM n°1.

Cette opération d'ordre budgétaire est une régularisation « comptable », elle consiste en un jeu d'écriture.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n° 1.

Décision Modificative n° 2 : ajustement budgétaire

Mme CHAMBOST indique que cet ajustement concerne la dépense 'site internet de la mairie', l'imputation a été prévue au chapitre 21 alors qu'elle concernait le chapitre 20 donc nécessité de transférer au bon chapitre.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n° 2.

Décision modificative n° 3 : projet de vidéoprotection

Mme CHAMBOST explique que ce projet n'était pas prévu au BP 2021. Elle précise qu'aucune dépense ne sera prévue sur 2021. Ce projet est à intégrer afin de pouvoir poursuivre le projet pour la préparation du marché public et déposer les demandes de subventions.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°3.

Plan de financement de l'opération Vidéoprotection

Mme CHAMBOST soumet au conseil le plan de financement de l'opération Vidéoprotection afin de pouvoir déposer les demandes de subventions. Ce plan sera joint aux demandes de financement.

Elle rappelle le coût : 148 700 € HT avec un reste à charge de 61 352 € HT

Après avoir débattu, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement.

Point sur les engagements d'investissement

Mme CHAMBOST informe le conseil des dépenses engagées depuis le précédent conseil pour un montant de 31 000 € TTC :

Voirie : 17 300 € des marquages horizontaux et remplacements de panneaux de signalisation

Mairie : remplacement du défibrillateur 1 600 € TTC.

Cantine : 4 000 € pour un raccordement au réseau électrique pour accueillir le self (changement de puissance donc changement de compteur).

Ecole : achat de bureaux et chaises pour l'école 1 600 €

Salle de jumelage : pose d'une grille de protection 2 300 €.

Cimetière : 3700 € pour l'ossuaire et des arbres.

Bibliothèque : 500 € dont une tablette pour contrôler le pass sanitaire.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Distribution du Ptit Masserot

Mme MEUNIER CŒUR informe le conseil de l'arrivée de la 4^{ème} édition. La distribution a commencé aujourd'hui, il est constitué de 16 pages avec pour thèmes :

- La mise en avant de deux entreprises masserotes ('la nouvelle arrivée PII Poêle) et l'artisan d'art l'Atelier d'Hellebore
- Un focus sur une très intéressante et dynamique entreprise agricole en permaculture dont on peut commander la production
- Un bilan des travaux réalisés cet été à l'école, car quand les petits ne sont pas là, les grands réparent, modifient, change et crée pour la rentrée
- Un article sur la pause méridienne et les temps périscolaire encadrées encore cette année par un animateur professionnel
- Une rubrique culture et animation, où Massieux, grâce à son Ecoparc est une belle terre d'accueil
- Deux pleines pages pour les associations qui retrouvent du souffle cette année
- Pour tous ceux qui disent « mais que fait la mairie ? » un focus sur les chantiers réalisés récemment et sur ceux dans le pipeline
- Comme d'habitude un portrait de masserot, en l'occurrence ici une masserote, dont la passion est l'écriture fantastique
- Différents comptes rendus de chantiers et brèves sur des thématiques variées ainsi qu'un article sur notre cimetière, sa gestion zéro phyto et son évolution vers un espace où la nature a droit de cité

Entrée du cimetière fleurie pour la Toussaint

Mme MEUNIER CŒUR informe le conseil que l'entrée du cimetière sera fleurie pour la Toussaint. Elle précise qu'en raison du retard de livraison des matériaux initialement commandés pour finir les jardinières de l'entrée, il a été décidé d'adopter pour une solution transitoire afin d'avoir un aspect propre pour la Toussaint, moment de lien important entre le cimetière et les familles.

Un choix de plantes pour l'occasion a également été réalisé en optant pour un mixte entre vivaces et fleurs de saison.

Cimetière : nouvel ossuaire commandé + Plantation d'automne

Mme MEUNIER-CŒUR informe le conseil de l'arrivée d'un nouvel ossuaire qui fera également dépositaire. La végétalisation se poursuit (4 nouveaux érables de Montpellier) afin d'aménager des zones d'ombre et de donner de la couleur à l'ensemble.

Poubelles jaunes

Mme MEUNIER-CŒUR expose au conseil que nous croulons sous nos déchets, dont les couts de traitement, à la charge de la collectivité, et donc de nous tous, sont très lourds.

A l'heure actuelle le poids des ordures ménagères est de 215 kg par habitant (chiffre de 2019). Or selon les statistiques à notre disposition pour des territoires équivalents, il est possible de viser les 140 à 160 kg/habitants.

La CCDSV a adopté un Programme de prévention et de réduction des déchets des ménages et assimilés dont l'un des volets concerne une meilleure application des consignes de tri, pour éviter que ce qui peut être valorisé ne grossisse inutilement les poubelles d'ordures ménagères.

Actuellement la collecte des emballages légers sur la CCDSV est mixte

- en porte-à-porte pour six communes : Beauregard, Frans, Jassans-Riottier, Massieux, Reyrieux, Trévoux ;
- en apport volontaire pour les autres

Partant du constat

- Que dans les communes à apport volontaires, le tri des emballages se monte à 8-9 kg/habitant /an
- Alors qu'il est de 25 kg/habitant/an sur les communes collectées en porte à porte,

Il a été décidé de généraliser ce mode de collecte.

D'ici la fin de l'année, des bacs poubelle à couvercle jaune, destinés au tri des emballages, vont être distribués aux habitants de maisons individuelles des 14 communes qui ne sont qu'en apport volontaires.

Pour Massieux (et les 5 autres actuellement concernées par un ramassage en porte à porte) cette distribution de bacs se fera à partir de mars 2022.

Nous informerons les masserots plus en détail dès que nous aurons les précisions concrètes de ce lancement pour notre commune.

PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)

Mme MEUNIER-CŒUR présente au conseil l'évolution du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui est un projet partagé par l'ensemble des acteurs d'un territoire et qui se traduit par une planification d'actions en faveur du climat, de l'air et de l'énergie.

Après un diagnostic territorial réalisé en 2019, les élus ont validé en janvier 2021 une stratégie Territoriale qui a donné lieu,

- à des ateliers thématiques
- et au lancement d'une plateforme participative mise en ligne à destination des mars.

A titre informatif, cette boîte à idée participative a permis de recueillir 141 propositions d'actions.

Il a fallu les trier, les assembler par thématique, puis, parce qu'il est inutile et contreproductif de se disperser, en sélectionner une trentaine ressentie comme significatives mais également réalisables.

A titre d'exemple dans le thème « adaptation au changement climatique » il y a

- le sujet des puits de carbone et l'importance de développer des plantations adéquates
- celui de l'urbanisme écologique en étant attentif à la qualité des projets acceptés sur ce plan etc.....

Nous en sommes maintenant à la phase où les habitants sont à nouveau sollicités sur cette sélection d'actions, et tous nous avons la parole qui peut être recueillie sur le site de la CCDS.

Le but est ici de

- partager les exemples d'expériences réussies,
- d'initiatives, méthodes et outils pour réaliser ces actions !

Ensuite, il n'y aura plus qu'à.

Nous nous appuyerons bien sûr, sur ce travail pour, à Massieux retenir des objectifs à réaliser dans ce cadre, et une réunion en ce sens sera planifiée en début d'année pour lancer le processus.

DIVERS

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : rapport sur la qualité de l'eau (RPQS 2020).

Mme GUILLOT a présenté le diaporama du rapport au conseil en s'attardant plus particulièrement sur le service Dombes-Saône qui compte 49 600 habitants et 25 communes.

Captages : Civrieux / Monthieux / Villars les Dombes / Massieux

11 réservoirs sur le service Dombes Saône (Lapeyrouse est le dernier en date)

2 stations de traitement sur le territoire du syndicat : Sulignat et Massieux

Dombes-Saône représente presque la moitié des abonnés.

1 711 km de réseaux sur le territoire du syndicat dont 710 pour Dombes-Saône.

Exploitants : SUEZ Eau France (Dombes-Saône, Montmerle et environs, Renom Chalaronne et Veyle Chalaronne) et SOGEDO (Renom Veyle).

Deux contrats sont en cours de renouvellement.

Qualité eau : plutôt très bonne.

Le Maire intervient en précisant qu'actuellement il y a un dépassement des pesticides et que des actions vont être mises en place avec les communes avoisinantes.

Mme GUILLOT confirme en évoquant le problème de l'utilisation de désherbants sur les terres agricoles notamment la présence de ESA métolachlore. Elle précise que depuis le 01/01/2020 l'ARS dit qu'il faut rechercher la présence de ce pesticide dans l'analyse de l'eau. Mme GUILLOT indique qu'il est présent partout en France à des taux faibles par rapport à la limite autorisée. Mme GUILLOT précise que des réunions et des courriers ont été envoyés afin de demander à l'Etat si ce pesticide doit être interdit.

M. BEAUDOIN ajoute que ce pesticide ne doit pas être utilisé à proximité des périmètres de captage.

Syndicat hydraulique :

M. BERENGUER informe que le dernier Compte-Rendu a été diffusé au conseil municipal.

La date du prochain conseil est fixée au 15/12/2021 à 20 h.

La séance est levée à 22 h 15.